

Face à la croissance de circulation estimée sur les 10 ans à venir, il est évidemment primordial d'étudier les différentes solutions pour y faire face, mais après lecture de la synthèse du *Projet Mobilités 2020-2025-2030*, nous sommes surpris de constater qu'une partie non négligeable des usagers n'a pas été prise en compte. Il s'agit des 2 Roues Motorisés (2RM) qui représentent, tant au niveau national que local, entre 5 et 10% des moyens de locomotion personnels. Cet état de fait avait déjà été relevé lors des différentes réunions des commissions territoriales de juin 2016.

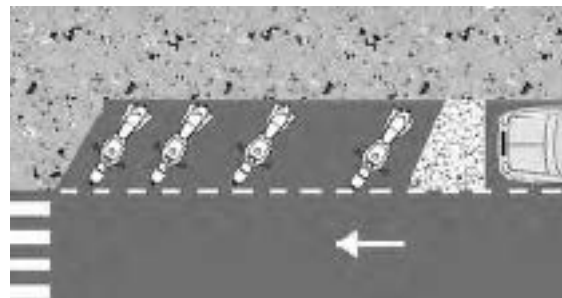
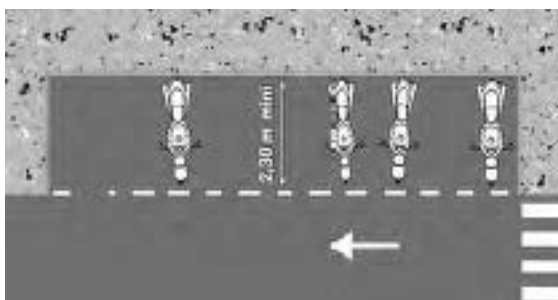
La prise en compte des 2RM dans le Projet de Déplacement Urbain permettrait de répondre rapidement et à moindre coût à plusieurs points cruciaux du projet.

#### 1°) Fluidification du trafic routier

Si l'on considère qu'à l'horizon 2030, la voiture représentera encore de 50 à 55% des modes de transport (schéma p.14 de la synthèse du projet) et qu'il n'est pas envisageable, ni possible, de créer de nouveaux axes routiers ou d'en augmenter le nombre de voies, il devient vital d'étudier une solution pour fluidifier le trafic. Le 2RM est une des solutions à envisager en permettant, par exemple, la circulation inter-files (déjà testée sur Paris, Lyon et Bordeaux) et en incitant dans un premier temps, les automobilistes déjà possesseur d'un 2RM à l'utiliser puis en prenant des mesures incitatives pour encourager l'utilisation du 2RM pour les trajets dans l'agglomération toulousaine.

#### 2°) Réduction des problèmes de stationnement

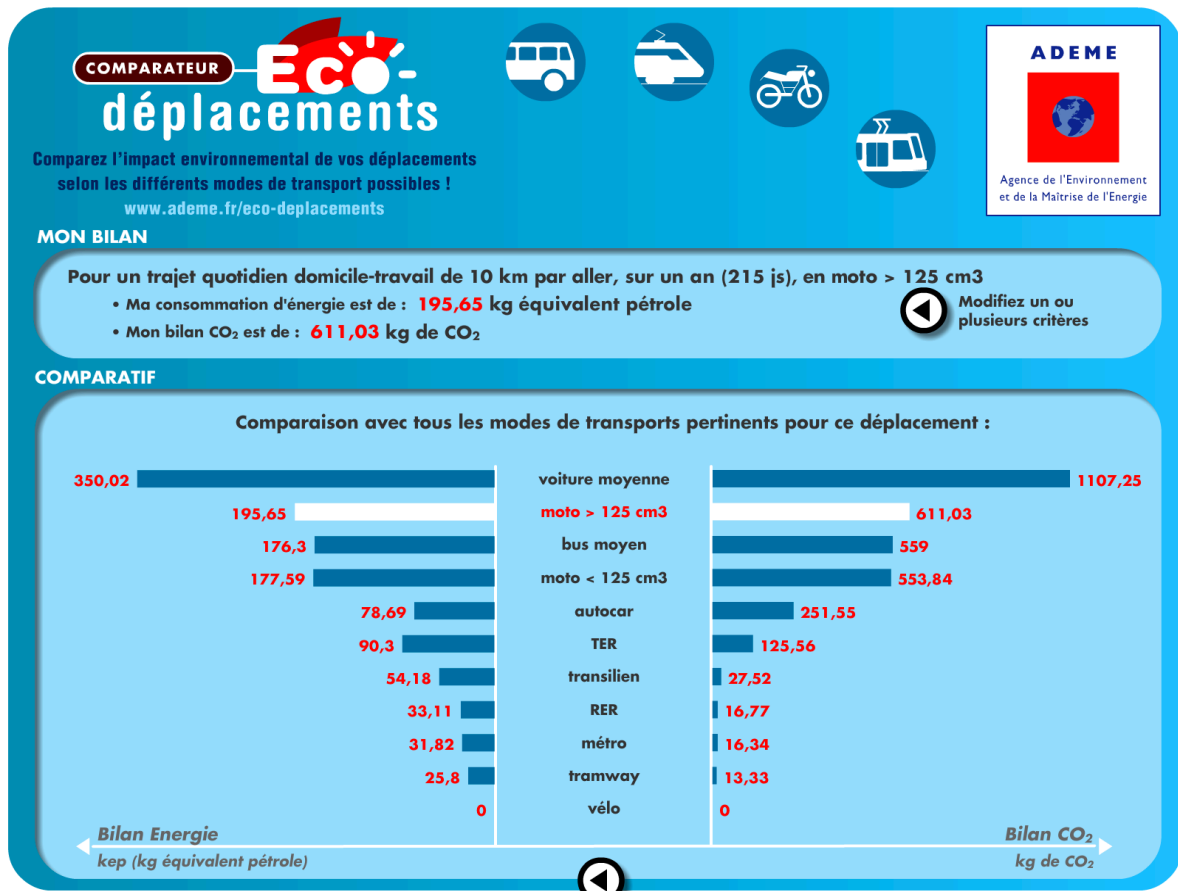
Une place de stationnement automobile standard (2 x 5 m) permet de garer, en moyenne, 4 véhicules 2RM. Toulouse compte environ 3000 places sur la voirie, si l'on n'en converti que 10% on peut donc garer environ 1200 2RM en lieu et place de 300 voitures et permettre ainsi à 4 fois plus d'usagers de se déplacer.



### 3°) Diminution des émissions polluantes

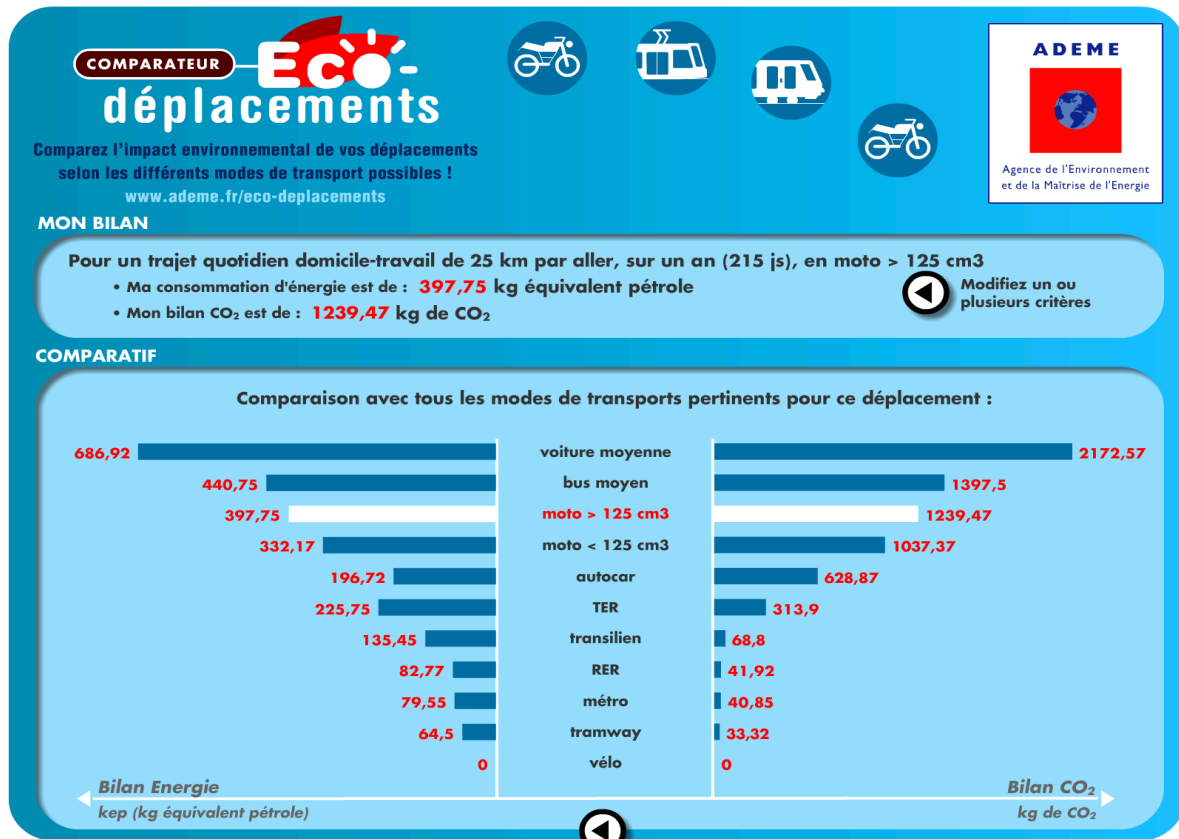
L'utilisation d'un 2RM permet de réduire notablement les émissions polluantes. En effet, un 2RM émet beaucoup moins d'éléments nocifs qu'une automobile comme le montre le site de l'ADEME : <http://www3.ademe.fr/eco-comparateur/> .

À titre d'exemple, un 2RM de plus de 125 cm<sup>3</sup> effectuant un trajet quotidien, intra urbain de 20 km A/R pour aller travailler, rejettera pratiquement 2 fois moins (45%) d'émissions polluantes qu'une voiture moyenne (voir document 1).



Document 1. Source

Si l'on prend, pour le même type de véhicule, un trajet quotidien mixte (urbain et extra urbain) de 50 km, on arrive cette fois à plus de 50% de moins qu'une voiture (voir document 2).



Document 2. Source ADEME

Résultat bien compréhensible lorsque l'on sait, en plus, que le temps de parcours, et donc de fonctionnement du moteur, est deux fois plus court en 2RM (pas ou peu de bouchons, pas de perte de temps pour trouver un stationnement) et qu'il n'existe pas de moteur diesel sur un 2RM.

#### 4°) Coût d'intégration très faible

Comme démontré précédemment, les mesures à prendre pour mieux intégrer le 2RM ne demandent pas d'investissements conséquents hormis la création de places de parking et la mise en place d'une communication adaptée et incitative.

#### 5°) Mise en œuvre à très court terme

Même si le projet porte sur plus de 10 ans, l'intégration du 2RM étant très simple à mettre en œuvre car ne demandant pas d'infrastructure spécifique, sa mise en place peut être quasiment immédiate et donc porter ses fruits à très court terme.

Pour résumer, l'intégration du 2RM fait partie des éléments à prendre en compte pour répondre à la problématique exposée et cela avec des mesures très simples :

Inciter les automobilistes déjà possesseurs d'un 2RM à l'utiliser régulièrement

Permettre la circulation inter-files

Mettre en place des mesures incitatives pour encourager l'utilisation d'un 2RM

- augmenter le nombre de places stationnement
- intégrer les 2 RM dans les pôles multimodaux : parkings + services associés
- permettre aux 2RM l'accès aux ZCR (Zones de Circulation Restreinte) si elles se mettaient en place sur l'agglomération

Ces différents points montrent que, dans le cadre, dans le *Projet Mobilités 2020-2025-2030*, le 2RM peut être une solution simple, rapide et très peu onéreuse.